

MAIRIE
DE
SUCCIEU
ISERE

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42
Fax 04 74 92 07 16
mairie@succieu.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2017

Etaient présents : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure
BOUILLOT Didier - **CLOT** Bernard - **DUPERRET** Christophe - **DOUILLET** Alain
FIHMAN Cécile - **GAGET** Patrick - **GALLOIS** Brigitte - **PAQUIER** Corinne
PERRICHON Marie-Madeleine - **SORLIN** Julia - **VIAL** Guillaume

Excusé : **VEYET** Richard (Pouvoir à **BARRAL** Anne-Laure)

Secrétaire de séance : **SORLIN** Julia

Approbation du Compte rendu du Conseil municipal du 10 février 2017

=> Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

FINANCES

1 - Débat d'orientations budgétaires – Bilan 2016

☞ Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **322 916,18€**. L'objectif de la baisse des dépenses de fonctionnement était de -6.95%. Le résultat est **-13.03%** en 2016 par rapport à 2015. Ce résultat doit être pondéré pour tenir compte d'une dépense exceptionnelle effectuée en 2015. Cette pondération conduit à une baisse des dépenses de fonctionnement de **-5.85%**. Pour mémoire, la baisse des dépenses par rapport à 2014 est de **-4.34%**. Les frais financiers s'élèvent **19 861.82€** en section de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement s'établissent à **404 840.55€**, soit **2.37%** de moins que le budget réalisé en 2015.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2016 est donc de **81 924,37€**.

☞ Investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2016 s'élèvent à **60 576,42€**. Il faut y ajouter l'affectation du résultat 2015 (autofinancement), d'un montant de **68 457,17€**. Les recettes totales d'investissement s'élèvent donc à **129 033.59 €**, soit **86%** des recettes attendues. Les dépenses d'investissement s'élèvent à **91 907.7€**, soit **61,26%** des crédits ouverts, dont **15120.29€** de remboursement du capital de la dette. Le résultat net de l'exercice 2016 s'élève à **37 125,89€**.

☞ Endettement

Le capital restant dû pour l'emprunt de la salle des fêtes est de **377 407,54€**, pour un emprunt courant jusqu'en 2032. La charge de la dette se monte à **34982,11€**, répartie en **19096.74€** d'intérêts en section de fonctionnement et **15 885.37€** de capital en section d'investissement.

Perspectives 2017

A) Fonctionnement

La baisse des recettes de fonctionnement va se poursuivre : baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), baisse annoncée du Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) de 20%. L'estimation des recettes de fonctionnement conduit à un montant de **380 000 €**. Cette estimation inclut la hausse de 0,4% des bases d'imposition locales prévue dans la loi de finances 2017.

Si nos dépenses restent à l'identique, soit 322 886€, notre résultat en fin d'exercice s'établirait en baisse par rapport au résultat 2016. Il est donc impératif que les dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) restent stables.

B) Investissements

L'excédent 2016 sera reporté, pour un montant de 37 125,89€.

Les recettes d'investissement courantes (FCTVA, Taxe d'aménagement) sont en baisse. Les subventions attribuées en 2016 doivent être versées. S'y ajoutent l'affectation du résultat couvrant la part capital 2016 de l'emprunt et l'excédent affecté par délibération en décembre à la rénovation « four à pain ». L'ensemble place les recettes d'investissement autour de 82 000€.

Les investissements se poursuivront sur les opérations suivantes :

- Cœur de commune
- Accessibilité des bâtiments (D'AP)
- Voiries
- Rénovation du four à pain
- Sécurité incendie
- Achat de matériel divers.

=> Adopté à l'unanimité

2 - Délibération cadre des Jobs d'été 2017

Le principe de 2016 est reconduit, 2 contrats de 17 h 30 seront ouverts sur 1 semaine. Les jeunes intéressés peuvent poser CV et lettre de motivation avant le **30 avril 2017** en mairie.

=> Délibération adoptée par 1 voix Contre, 4 Abstentions et 9 Pour

CŒUR DE COMMUNE

La Phase 1 de la Mission de programmation confiée au cabinet INITIAL CONSULTANT est achevée. Deux propositions de projet affinées ont été présentées à la commission « Cœur de Commune ». La proposition la plus fonctionnelle et la moins onéreuse a été choisie et présentée au conseil.

3 - Délibération sur la demande de subventions à l'Etat et au Département de l'Isère sur le projet Cœur de Commune.

Un plan de financement prévisionnel sur la solution adoptée a été établi :

Ce plan prévisionnel servira de support afin de mener à bien les dossiers de demandes d'aide au financement.

Financement Prévisionnel		
Travaux Hors Taxes		1 370 015,00
Maitrise d'œuvre + aléas	20%	1 644 018,00
Toutes Dépenses Confondues HT		1 644 018,00
 Subventions		
CAPI		66 667,00
Département. Volet Ecole		300 000,00
Département. Volet Mairie		30 000,00
Etat. Ecoles		200 000,00
Etat. Mairie		55 707,00
Région	A définir	
Total Subventions		652 374,00
 Autofinancement Commune		
Reste tva 5%		82 200,90
 Total		 1 644 018,00 €

=> Délibération adoptée à l'unanimité

URBANISME

4 - Information sur le diagnostic de l'ENS (Espace Naturel Sensible).

Une réunion s'est tenue le 15 février 2017, concernant le déroulement du diagnostic de l'ENS du Maillet. Mme THIENPONT, missionnée par la CAPI en lien avec l'APIE (Association Porte de l'Isère Environnement) a mené des recherches bibliographiques sur le site. Il existe peu de documents sur l'activité de la carrière. Les témoignages des habitants ou de personnes ressources seront sollicités. Des observations sur place ont révélé ou confirmé des nuisances liées à l'usage du site. Avec le printemps va s'ouvrir la phase d'observation sur le terrain, de jour comme de nuit, afin de préciser les inventaires de faune et de flore. L'APIE est chargée des relevés d'habitat botanique et de juger de la capacité pédagogique du site.

Des propositions d'actions en découlent :

- Arrêté de circulation limitant les véhicules à moteur sur le chemin de Verneicu, du 15 avril au 15 septembre, de manière permanente.
- Intervention auprès des pratiquants de jeux de guerre (paintball, air soft,...)
- Rechercher des informations sur l'activité industrielle menée sur le site de 1962 à 1982
- Organiser une opération de nettoyage sur le site (en lien avec l'Association de Chasse).
- Ouvrir un onglet « ENS » sur le site Internet communal pour diffuser les informations concernant le site.
- Mise en place au Maillet d'une signalisation spécifique « ENS », par les services de la CAPI, si possible avant l'été.

VOIRIE

5 - Délibération d'accord pour l'expérimentation d'extinction nocturne de l'éclairage public

Une expérimentation d'extinction de l'éclairage public sera menée sur 10 communes de la CAPI volontaires pour cela. La commune de Succieu s'est engagée dans cette démarche. Une extinction en milieu de nuit, de minuit à 5 h 00, devrait permettre une diminution de 43% de la consommation énergétique du parc d'éclairage public et de l'ordre de 30% du coût de fourniture de l'énergie ainsi qu'une réduction des frais de maintenance liés à l'usure du matériel. Des panneaux d'information de cette expérience seront installés aux entrées principales de la commune par la CAPI. Ce projet sera expérimenté sur une durée de 6 mois (avril 2017 à octobre 2017). Un retour sur l'expérience se fera auprès des riverains et des ajustements pourront être envisagés tout au long de l'expérience. Cette démarche volontariste de la commune de Succieu, est en adéquation avec les démarches législatives développées suite au Grenelle de l'environnement

=> Délibération adoptée : 1 contre 13 Pour

6 - Information sur la labellisation « commune étoilée ».

Les études sur l'extinction de l'éclairage public ont permis de souligner la qualité du ciel nocturne de la commune de Succieu. La candidature au label « commune étoilée », délivré par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), est envisagée. Le dossier étant assez précis, il sera étudié en commission pour une éventuelle candidature.

7 - Délibération de renouvellement de la convention d'entretien des voiries communales avec les services techniques de la CAPI.

Proposition de renouvellement de la convention pour 1 an reconductible tacitement pour un montant de 3000 €.

=> Délibération adoptée à l'unanimité

8 - Information sur la proposition de mutualisation des moyens de lutte contre l'ambrosie.

La CAPI propose de mutualiser une série d'actions de lutte contre l'ambrosie, programmées de juin à septembre, les communes volontaires participant à la charge de chacune des actions selon un tarif préétabli. Le conseil constate que la commune assure déjà, par ses propres services ou en faisant appel à des prestataires, la lutte contre la prolifération de l'ambrosie sur les espaces publics. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de la CAPI, pour des raisons budgétaires, mais de poursuivre des actions de lutte en suivant la méthodologie proposée : cartographie, fauchage et arrachage.

INTERCOMMUNALITE

9 - Délibération d'adhésion au groupement de commandes pour les assurances liées à la construction

Les projets de la commune en matière de construction et/ou réhabilitation de bâtiments, notamment *le projet « cœur de commune »*, nécessiteront une assurance liée à la construction. La CAPI a proposé à l'ensemble des communes membres de créer un groupement de commande en la matière afin de bénéficier collectivement des avantages de ce type de contrat.

Les frais générés par la passation de ce contrat (assistant à maîtrise d'ouvrage et frais de personnel CAPI mobilisé sur cette procédure) sont répartis entre les membres du groupement

au prorata du montant des opérations de construction susceptibles d'être assurées dans ce cadre. S'agissant de la Commune de SUCCIEU, sa participation s'élèverait à 342,17 € TTC

=> Délibération adoptée à l'unanimité

10 - Information sur l'initiative « bibliothèques » du groupe culture Val d'Agny

Le « groupe culture » du Val d'Agny a engagé une réflexion sur la coordination des actions en matière de lecture publique. Parmi les actions déjà organisées, certaines peuvent servir de base pour une programmation commune : BD, Contes (coquins à la St-Valentin), Polar, Petite Enfance (soirées pyjama), livres tirés du sac, histoire. Liste non exhaustive.

Les bibliothèques et médiathèques préparent déjà la saison 2017/2018 sur les thèmes suivants :

- Ensemble pour les médiathèques CAPI, avec Edouard Manceau de septembre 17 à janvier 18.
- Le Moyen Age, de février à juin 2018, axé sur les Dragons.
- Carnets de voyage à Nivolas-Vermelle en 2018.

Une interrogation est posée sur le centenaire de l'Armistice de 1918 à l'automne 2018. Des Propositions ont été formulées :

- Coordonner la mise en place d'une saison de lecture publique sur le Val d'Agny.
- Réaliser à la rentrée 2017 une plaquette commune annonçant les animations des cinq établissements.

11 - Vœu du Conseil Municipal de soutien à l'initiative de l'Association des Maires de France : « manifeste des maires de France pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens »

La charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a été ainsi élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et les collectivités locales, et s'appuyer sur 4 principes essentiels :

- ⊕ Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une république décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.
- ⊕ Reconnaître les collectivités comme partenaires et mettre fin à l'instabilité des normes.
- ⊕ Définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.
- ⊕ Etablir un pacte financier garantissant la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités, pour la durée de la mandature 2017 à 2022.

=> Délibération adoptée : 1 abstention, 13 Pour

VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, MARCHE

12 - Compte rendu de la réunion avec les associations sur l'organisation du marché du 12 mai 2017

Les associations s'investissent pour le bon déroulement du marché, les rôles de chacune ont été répartis lors d'une réunion de coordination. La recette de la buvette et de la restauration sera partagée entre les 4 associations présentes. La recette du Four à pain sera reversée au

CCAS et alimentera le budget pour la rénovation du Four. Les contacts avec les producteurs se poursuivent pour augmenter le nombre de participants.

13 - Information sur l'organisation de l'étape du 27^{ème} Rhône-Alpes Isère Tour

Succieu sera commune étape d'arrivée du Rhône Alpes Isère Tour le **3 mai** prochain. La ligne d'arrivée sera devant le stade, le village d'arrivée sera installé à la salle des fêtes et autour. Le peloton sera composé d'une vingtaine d'équipes : professionnelles, continentales, nationales et clubs français (dont Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme pour notre secteur). Pour l'occasion la circulation sera réglementée dans les secteurs : route de Sérezin, le Javet, le Gapillon jusqu'aux Grailles pendant la durée de la course et à l'abord du stade jusqu'en début de soirée.

BATIMENTS

14 - Point sur les dossiers concernant le bâtiment Salle Des Fêtes

Après une visite organisée le 17 février dernier, l'architecte doit convoquer au titre du parfait achèvement toutes les entreprises concernées par les lots où des défauts sont constatés. Une déclaration de dégâts des eaux a été faite concernant de nouvelles infiltrations d'eau par les baies vitrées de toiture.

QUESTIONS DIVERSES

- Une mauvaise visibilité au carrefour de l'usine a été signalée.

Un chien laissé en liberté sur un hameau de la commune a pris en chasse, à plusieurs reprises, promeneurs, joggers et cyclistes. Un rappel sera fait au propriétaire de maintenir par tout moyen à sa convenance l'animal dans les limites de sa propriété.

- Le Conseil est attentif au Conteneur de stockage du Rugby et suit l'évolution de son intégration sur le site.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Etaient présents : **BARRAL** Baptiste - **BOUILLOT** Didier - **CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **FIHMAN** Cécile - **GAGET** Patrick - **GALLOIS** Brigitte - **PAQUIER** Corinne - **PERRICHON** Marie-Madeleine - **VIAL** Guillaume - **VEYET** Richard

Excusés : **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure (pouvoir à VEYET Richard) - **DUPERRET** Christophe (pouvoir à PERRICHON Marie-Madeleine) - **SORLIN** Julia (pouvoir à PAQUIER Corinne)

Secrétaire de séance : **VIAL** Guillaume

1 - VOTE DU CA ET COMPTE DE GESTION 2016

Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2016.

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement
Recettes 2016	335 986,98 €	404 840,55 €
Dépenses 2016	307 637,65 €	322 916,18 €
Résultat reporté 2015	8 776,46 €	0,00 €
Résultat total 2016	37 125,89 €	81 924,37 €

Le résultat de l'exercice 2016 pour les sections d'investissement et de fonctionnement est de **119 050,26 €**.

Le maire s'est retiré pour les délibérations. L'adjoint aux Finances énonce les délibérations :

Approbation du compte de gestion

Vote : 13 voix pour

Approbation du compte administratif :

Vote : 13 voix pour

2 - AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice 2016 fait apparaître un excédent de :

- 81 924,37 € en section de fonctionnement
- 37 125,89 € en section d'investissement.

Ces excédents sont affectés aux différentes sections de la manière suivante :

	Montant total	Section d'investissement	Section de Fonctionnement
Excédent de fonctionnement	81 924,37€	19 778,04€	62 146,33€
Excédent d'investissement	37 125,89 €	37 125,89 €	

Vote : 14 voix pour

3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

A l'issue des réunions de commission finances, il est proposé de conserver les taux d'imposition au même niveau qu'en 2016 :

1. Taxe d'habitation : 9.29%
2. Taxe sur le Foncier bâti : 16.39%
3. Taxe sur le Foncier non-bâti : 47.28%

Vote : 14 voix pour

Le maire informe d'une part que les bases d'imposition doivent être augmentées de 0,4%, taux prévu par la Loi de Finances 2017.

D'autre part, le conseil communautaire de la CAPI a validé l'adoption d'un taux unique pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de la CAPI. Le taux est fixé à 8,24% et évoluera en deux paliers pour atteindre ce montant en 2018. Ce taux est inférieur au taux actuel pour notre commune.

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

- 1) Budget de fonctionnement :

443 981,20 € en section de fonctionnement

Recette de fonctionnement :

- Atténuations de charge :	35 450,00 €
- Impôts et taxes :	200 890,00 €
- Dotations et participations :	140 492,00 €
- Autres produits de gestion courante :	5 002,87 €
- Affectation du résultat 2016 :	62 146,33 €

Les recettes de fonctionnement sont de nouveau en baisse par rapport à exercice 2016 du fait notamment de la diminution du Fond de Péréquation Inter-Communal (-20%), du Fond de Péréquation de la Taxe Professionnelle et de la Taxe sur les Droits de Mutation.

Dépense de fonctionnement :

- Charges à caractère général	150 280,00 €
- Virement à la section d'investissement :	50 000,00 €
- Charges de personnel :	129 410,00 €
- Atténuation de produits :	26 683,00 €
- Autres charges de gestion courante :	37 800,00 €
- Charges financières :	19 097,00 €
- Charges exceptionnelles :	1 599,00 €
- Dépenses imprévues :	29 112,20 €

229 678,73 € en section d'investissement

Recettes investissement :

- Subventions et immobilisations incorporelles :	7 999,50 €
- Dotations et réserves :	17 777,00 €
- Solde d'exécution 2016 :	37 125,89 €
- Excédent de fonctionnement :	19 778,04 €
- Opérations patrimoniales :	96 998,30 €
- Virement de la section de fonctionnement :	50 000,00 €

Dépenses investissement :

- Immobilisation incorporelles :	99 260,06 €
- Remboursements d'emprunts :	15 885,37 €
- Restes à réaliser :	17 535,00 €
- Opérations patrimoniales :	96 998,30 €

Les opérations patrimoniales sont des opérations dites « d'ordre » visant à intégrer les investissements précédemment réalisés dans l'actif de la commune. Les opérations sont donc écrites à la fois en dépenses et en recettes.

Les Investissements prévus au budget pour l'année 2017 se décomposent comme suit (RAR = restes à réaliser) :

Voiries et réseaux :	20 000,00 €
Salle des Fêtes :	7 860,00 € (dont RAR : 3 898€)
Matériels et Mobiliers :	10 435,06 €
Protection Incendie :	20 000,00 €
Cimetière :	10 000,00 €
Projet « Coeur de Commune » :	31 000,00 € (dont RAR : 4 950€)
Mise en Accessibilité PMR :	11 000,00 € (dont RAR : 8 687€)
Four à pain :	6 500,00 €

Le budget est voté par chapitre : 14 voix pour

4 - QUESTIONS DIVERSES

Le Marché des producteurs du 12 Mai prochain se prépare activement. De nombreux producteurs sont d'ores et déjà inscrits. Du côté des associations, l'association de Chasse prendra en charge la logistique d'installation, l'équipe du Four à pain prévoit la vente de pains et tartes aux sucres, au bénéfice du CCAS, l'ASSTF s'occupera de la restauration sur place et le Sou des Ecoles avec l'Association Sport et Nature tiendront la buvette.

Le mercredi 3 mai 2017, Succieu sera le village d'arrivée d'une étape du Rhône-Alpes Isère Tour. L'arrivée est prévue au stade, après deux passages Route de Sérézin, au Javet et Montée du Gapillon. A cette occasion, la circulation dans ce secteur (Javet, Gapillon, Genevey) sera réglementée toute la journée et interdite entre 16h et 19h. Une buvette sera organisée pour le public.

Le Collectif NID'Energie a présenté ses activités aux communes et collectivités du secteur du Val d'Agny courant mars. C'est une centrale d'énergie villageoise locale ayant la forme juridique d'une société par actions simplifiées (SAS). Elle a pour projet de mettre en place une production d'énergie solaire sur le secteur de la CAPI et des Vallons de la Tour. Elle s'inscrit dans la démarche Nord Isère Durable. La société est actuellement à la recherche d'une part d'actionnaires privés et publics afin d'assurer une levée de fonds suffisante pour assurer le lancement de ses projets, et d'autre part de toitures, là encore privées comme publiques, idéalement exposées pouvant recevoir des panneaux solaires. La commune de Chèzeneuve ainsi que la CAPI sont déjà actionnaires, le montant minimum pour les collectivités locales étant de 5 actions de 100€. Pour plus d'information, rendez-vous sur leur site : <http://www.centralesvillageoises.fr/web/guest/nordisere>

PROCHAIN CONSEIL LE VENDREDI 5 MAI 2017.

COMMUNIQUES MAIRIE

Collecte de sacs jaunes : La collecte de sacs jaunes a changé d'horaire. Sortir les sacs la veille du jour de collecte (pour rappel : la collecte a lieu tous les 15 jours, semaine paire).

Cartes d'identité : Depuis le 21 mars dernier, la procédure de demande de cartes nationales d'identité sera alignée sur celle des passeports. La mairie n'est plus habilitée à délivrer ce document. Vous devez prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes : Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, La Tour du Pin ou La Côte Saint André.

Vous pouvez faire une pré-demande via le site : <http://predemande-cni-ants.gouv.fr>. Ensuite, prendre RDV avec l'une des mairies citées ci-dessus, muni de vos pièces justificatives et du numéro de pré-demande pour y déposer votre dossier et procéder à la prise d'empreinte digitales

Coupure de courant : Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre au besoin de sa clientèle, Enedis (EDF) a prévu de réaliser sur l'ensemble du réseau de distribution des travaux qui entraîneront une coupure d'électricité sur le territoire communale le **jeudi 20 avril 2017** entre 8h30 et 12h30. Merci de prendre vos précautions.

Journée défense et citoyenneté (JDC) : Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16^e et 25^e anniversaire. Elle permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Pour vous inscrire aux concours et examens de l'Etat (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez présenter votre certificat de participation à la JDC ou votre certificat d'exemption. Si vous attendez de recevoir votre convocation à la JDC, vous pouvez justifier de votre situation au moyen d'une attestation provisoire. Pour prouver la régularité de votre situation en matière de recensement, vous devez avoir l'attestation remise par la mairie au moment de votre recensement.

Les filles et garçons nés en entre mars et avril 2001 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille.

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

Associations	Date	Événement	Contact
ASSTF	22/04/2017	Diner dansant Salle des fêtes du Gapillon	Dominique PAGES ☐06 72 81 00 30
SPORT SUCCIEU	NATURE Voir calendrier sur site	Sorties Vélos, VTT et marche nordique www.sportnaturesuccieu.fr	Stéphane BOVAGNE ☐☐06 50 42 88 95

ADMR : L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural est un service d'aide à la personne, de soutien aux familles à domicile et de garde d'enfants à domicile et un soutien à domicile. Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Mmes Veyet Aline : 04 74 92 03 91 ou ZAMBARDI Christiane : 04 74 92 14 48

Comité de Jumelage : le Comité organise un voyage du 25 au 28 mai 2017. Les points forts seront : le jeudi de l'Ascension, Carrare et ses carrières de marbre, incluant la visite d'un atelier de sculpture- le vendredi/ journée à Florence : visite guidée des principaux monuments- le samedi matin : visite guidée de la galerie des offices, le samedi midi et après-midi: libre pour flâner, visiter ou faire des achats - le dimanche : Lucques visite guidée, avant le retour pour une arrivée en fin de journée. Il reste encore quelques places.
Contact : Françoise PERRIN 06 89 14 64 88

CHEZ NOS VOISINS DU VAL D'AGNY

MEYRIE

- **Jusqu'au 15 avril**, exposition « Découpe-moi des contes ». Médiathèque.
- **11 avril, 11h. Le temps des Bébés**. Moment de lecture entre parents, assistants maternels et bibliothécaires. Un mardi par mois à la Médiathèque.

ECLOSE-BADINIÈRES

- **8 avril, Festival Pêle-Mêle**. Association De Quoi J'Me Mêle.
- **14 mai, concert** de la chorale Chant'Agny.

NIVOLAS VERMELLE

- **Vendredi 19 mai, 20h30 : soirée théâtre. Remise à Niveau**, par la troupe Animafour.